BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 671

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

500 334 339 RCS Nantes.
APC.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 10050 EUR.
Adresse : 1, impasse de l Aveneau, 44690 La Haie-Fouassière.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : TECH.H SARL au capital de 23 000 Euros, Siège social : 1 impasse de l'Aveneau - 44690 LA HAIE FOUASSIERE RCS Nantes n° 495 238 677 Société Absorbante APC SARL au capital de 10 050 Euros, Siège social : 1 impasse de l'Aveneau - 44690 LA HAIE FOUASSIERE RCS Nantes n° 500 334 339 Société Absorbée AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSOPTION DE LA SOCIETE APC PAR LA SOCIETE TECH.H Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juillet 2021, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la société APC par la SARL TECH.H. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société APC dont la transmission à la SARL TECH.H est prévue : Montant de l'actif : 376 815 Euros Montant du passif : 159 014 Euros Montant de l'apport net : 217 801 Euros 2. Augmentation puis réduction du capital de la SARL TECH.H au titre de l'absorption de la société APC : Les apports effectués par la Société Absorbée sont rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la Société Absorbante, il a donc été établi un rapport d'échange de 10 parts sociales de la Société Absorbante pour 3 parts sociales de la Société Absorbée. La SARL APC, Société Absorbée, détient la totalité des parts sociales de la société TECH.H, Société Absorbante, il sera donc procédé à une augmentation du capital de TECH.H d'un montant de 33 500 € par émission de 3 350 nouvelles parts de 10 € de valeur nominale. Les parts de la Société Absorbante, reçues au cours de l'apport puisque figurant à l'actif de la Société Absorbée, seront ensuite annulées, entrainant une réduction de capital de 23 000 Euros. Le nouveau capital de la Société Absorbante sera donc de 33 500 €. 3. Montant prévu de la prime de fusion : 235 315 Euros 4. Dépôt du projet de fusion : Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nantes le 22 Juillet 2021 , pour les sociétés TECH.H et APC. Les créanciers des sociétés APC et TECH.H disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. POUR AVIS.